

DES SOLUTIONS EXISTENT POUR RÉDUIRE NOS ORDURES MÉNAGÈRES

 **73%**

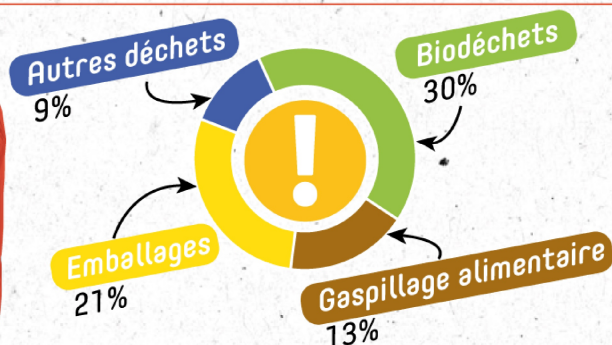
du contenu de la poubelle
grise est composé de
déchets valorisables.

Cela représente 189 Kg
par habitant et par an

 **27%**

Déchets non valorisables

Données extraites du rapport de caractérisation des
ordures ménagères résiduelles réalisé pour le SICTOBA en 2023.



Soit 270



TRIONS
tous les emballages
et papiers



COMPOSTONS
tous les biodéchets



Papiers et emballages
en carton



Emballages
en métal



Emballages en plastique



Depuis le 1er Janvier 2024, il est obligatoire d'utiliser un composteur pour trier ses biodéchets.

Le SICTOBA vous accompagne dans ce changement de pratiques à travers trois initiatives :

- Organisation d'**ateliers de sensibilisation au compostage individuel**. Un kit du compostage vous est offert à l'issue de cet atelier, comprenant : 1 composteur individuel, 1 bio-seau pour l'alimenter, 1 guide pratique du compostage.
- Accompagnement sur 3 ans pour la mise en place d'**aires de compostage partagé** sur le territoire. 15 à 20 communes accompagnées en 2024.
- Vente de composteurs individuels (30€)

Inscrivez-vous aux ateliers
ou réservez votre composteur individuel :
accueil@sictoba.fr | 04 75 39 06 99